

MILHE&AVONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 006 979,00 euros immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 057 802 001 et ayant son siège social 160, Chemin Notre-Dame De Consolation, 13013 Marseille Conditions Générales de Vente (ci-après désignées « CGV ») / Version applicable à compter du 01/12/2025

Article 1 : Préambule

1.1. Champs d'application. Les présentes CGV s'appliquent à toute vente de produits d'emballage et de conditionnement professionnel (ci-après désigné « Produits ») proposés par la société MILHE&AVONS (ci-après désignée « MILHE&AVONS ») à ses clients professionnels (ci-après désignés le « Client » et ensemble les « Parties »).

1.2. Définitions. Les termes suivants, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont dans les présentes CGV, toujours la définition suivante :

- « **Produits de DI** » désigne tous les produits d'emballages non personnalisés et tenus en stock dans les entrepôts de MILHE&AVONS.
- « **Produits SP** » désigne tous les produits d'emballages personnalisés ou commandés spécifiquement pour un Client.
- « **Produit** » désigne tout produit d'emballage vendu par MILHE&AVONS au Client que ce soient des Produits de DI ou des Produits de SP ;
- « **Site Web** » désigne le site internet de MILHE&AVONS accessible à l'adresse URL « www.sacsetemballages.fr » sur lequel sont vendus des Produits de DI.
- « **Site VIP** » désigne le site internet accessible à l'adresse URL « www.vip.sacsetemballages.fr » depuis lequel les Clients en compte peuvent passer commande pour des Produits directement en se connectant à leur compte dédié.

1.3. Opposabilité. Toute commande du Client auprès de MILHE&AVONS emporte, en l'absence de conditions particulières de vente acceptées entre les Parties, l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV par le Client. En conséquence, les CGV remplacent les accords précédents et prévalent sur toutes clauses contraires, orales, impréimées ou manuscrites, auxquelles le Client est susceptible de se référer, à quelque stade que ce soit y compris les descriptions de Produits qui sont données à titre indicatif par MILHE&AVONS. Aucun autre document que les CGV, notamment aucune condition générale ou particulière d'achat du Client, ne peut créer d'obligation à la charge de MILHE&AVONS ou déroger aux présentes CGV.

1.4. Modifications. MILHE&AVONS peut modifier les présentes CGV à tout moment. La version des CGV applicable au Client sera celle en vigueur le jour de sa commande conformément aux modalités prévues à l'article 2 ci-dessous. MILHE&AVONS pourra procéder à tout moment aux modifications des Produits de DI et de leurs caractéristiques qui sont fournis à titre indicatif sur le Site Web.

1.5. Nullité d'une clause. Dans l'hypothèse où l'une des clauses de CGV serait déclarée nulle et/ou ne pourrait être mise en œuvre, toutes les autres clauses demeureront valides et continueront de lier les Parties, sauf à ce que l'annulation ou l'absence d'effet de ladite clause modifie substantiellement l'économie des CGV.

1.6. Application différée sans renoncation. Le fait que MILHE&AVONS ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des dispositions des CGV, ne peut en aucune manière être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2. Commande

Le contrat entre le Client et MILHE&AVONS englobe les présentes CGV et le devis accepté par le Client (ci-après désigné le « Contrat »). La formation du Contrat aura lieu lors de la validation de la commande par MILHE&AVONS dans les conditions prévues par le présent article.

2.1. Commande de Produits SP. La passation de commande de Produits SP ne peut être faite qu'après d'un commercial de MILHE&AVONS. L'obligation contractuelle de MILHE&AVONS et le délai de livraison fourni par le commercial ne débute qu'à partir du moment où les conditions ci-dessous sont entièrement remplies :

- La validation du Client par écrit de l'accusée de réception de commande valant acceptation de l'offre et des présentes CGV ;
- Réception de l'éventuel acompte demandé ;
- Validation de l'éventuel Bon à tirer (« BAT ») ;
- Compte client à jour de règlement sur les éventuelles factures précédentes ;
- Validation des éventuelles conditions logistiques négociées avec le commercial.

Cas particulier des commandes de Produits SP passées via le **Site VIP** qui sont considérées comme validées après validation de ladite commande par un commercial de MILHE&AVONS.

Avant toute validation, il appartient au Client de vérifier que l'offre proposée correspond à ses besoins, ses contraintes, ses spécifications, notamment en ce qui concerne le format du Produit, sa qualité, sa quantité, son poids, les délais de livraisons attendus, etc.

MILHE&AVONS se réserve le droit de refuser toute commande, sans que le Client ne puisse réclamer une quelconque indemnisation, notamment en cas d'indisponibilité du Produit, d'insuffisance des prestations d'impression commandée, d'insolvenabilité du Client ou lorsque la commande présente un contenu illégal, illicite, préjudiciable, diffamatoire ou injurieux et plus généralement contraire à la réglementation française et/ou européenne.

2.2. Commande de Produits de DI. Toute commande de Produits de DI passée auprès d'un commercial de MILHE&AVONS reprend les mêmes règles que celles listées dans le 2.1.

Toute commande passée sur le Site Web est considérée comme validée après réception du paiement de la totalité de la commande. MILHE&AVONS se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette dernière, sans que le Client ne puisse réclamer une quelconque indemnisation, notamment en cas d'indisponibilité du Produit. Toute annulation complète par MILHE&AVONS donnera lieu à un remboursement intégral de la commande.

2.3. Exécution de la commande

2.3.1. Pour les besoins de l'exécution de la commande, le Client s'engage à transmettre à MILHE&AVONS, l'ensemble des éléments destinés à être reproduits sur les Produits imprimés, dans un format numérique de haute qualité (ci-après désignés les « Éléments d'impression »). MILHE&AVONS ne saurait être tenu responsable des défauts d'impression, dégradations visuelles ou retards de production résultant de la fourniture de fichiers non conformes ou de qualité insuffisante.

2.3.2. Si le Client ne donne pas d'instructions particulières en amont de sa commande à MILHE&AVONS, l'exécution de sa commande s'effectuera avec des matières premières et des encres couramment utilisées par la profession d'imprimeur et d'après des procédés de fabrication usuels. Les réclamations relatives au comportement de l'emballage vis-à-vis de la matière emballée et vice-versa, ne pourront être émises que si le Client a expressément et préalablement à la commande attiré l'attention de MILHE&AVONS sur les caractéristiques particulières du produit et/ou de la matière à emballer afin de permettre à MILHE&AVONS de valider ou non la Commande.

Les prélevements d'échantillons ne seront soumis avant l'impression que si le Client le demande préalablement et expressément à MILHE&AVONS ou si MILHE&AVONS considère que cela est indispensable. Les épreuves sur machine seront facturées séparément en fonction des frais qu'elles entraîneront. Les maquettes et modèles ainsi que les échantillons, s'ils sont nombreux, seront facturés en supplément lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une commande séparée.

2.4. Modification/annulation de commande.

2.4.1 Toute demande de modification de la commande par le Client, quelle qu'elle soit, antérieurement à la validation du BAT », entraîne, l'émission d'un nouveau devis sous réserve de l'acceptation écrite de MILHE&AVONS. Les délais de livraison de la commande initiale pourront également être révisés conformément à l'article 4 ci-après. Le Client sera tenu du paiement de tous les travaux effectués jusqu'à la date de réception par MILHE&AVONS de la demande de modification dont le montant pourra être prélevé sur l'acompte déjà versé le cas échéant. Le refus de MILHE&AVONS entraînera l'annulation de la commande dans les conditions de l'article 2.5 des CGV.

2.4.2. Des modifications financières peuvent intervenir telles que décrites dans le 3.2.

2.5. Annulation de commande

2.5.1. Aucune annulation de commande ne sera acceptée par MILHE&AVONS après validation du bon à tirer (BAT) par le Client ou la mise en production de la Commande.

2.5.2. Toute demande d'annulation de commande par le Client formulée par écrit avant la validation du BAT sera soumise à l'accord préalable de MILHE&AVONS. En cas d'acceptation par MILHE&AVONS, le Client s'engage à régler l'ensemble des frais engagés par MILHE&AVONS pour la préparation de la commande (maquettes, clichés, prototypes, matières premières, etc.). Ces frais pourront être prélevés sur le montant de l'acompte versé le cas échéant par le Client. MILHE&AVONS remboursera le solde restant au Client.

Article 3 : Modalités financières

3.1. Prix figurant sur le Site Web. Les prix des Produits figurant sur le Site Web sont exprimés en euros et calculés hors taxes. Ils sont majorés des taxes applicables au moment du paiement. Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment par MILHE&AVONS.

3.2. Prix de la commande. Les prix stipulés dans le devis récapitulatif de MILHE&AVONS sont basés sur les prix de revient valables le jour de sa remise. Sauf conditions particulières convenues entre les Parties, les prix indiqués sont valables pour la durée indiquée dans le devis. En cas de modification substantielle des coûts de main d'œuvre, de matériaux, des services nécessaires pour l'exécution du Contrat, des prix d'expéditions, des taxes applicables aux matières premières, à l'énergie, l'augmentation des devises ou de tout autre élément pris en compte dans le prix de revient, les parties contractantes s'engagent à renégocier les prix.

Si le devis précise un prix global pour divers Produits et/ou prestations d'impression, MILHE&AVONS n'est pas tenu de vendre une partie desdits Produits et/ou prestations d'impression en proportion du prix global. Le Client ne pourra donc pas demander seulement une partie de l'offre en espérant payer juste une fraction du prix global.

3.3. Modalités de paiement du prix. Aucun escompte ne sera automatiquement accordé au Client en cas de règlement anticipé. Les traites et les chèques remis ne constituent pas un paiement définitif. Ils sont acceptés uniquement comme garantie du règlement et ne libèrent le client de sa dette qu'une fois encaissés.

3.4. Retards de paiements et clause pénale. Les factures émises par MILHE&AVONS sont payables à MARSEILLE. En cas de dépassement du délai de règlement stipulé dans la facture émise par MILHE&AVONS, des intérêts de retard égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal seront appliqués sans mise en demeure préalable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date d'exigibilité. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date d'exigibilité des paiements. Le Client sera également redevable (i) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € TTC, conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce et (ii) d'une majoration à titre de clause pénale égale à 15 % du montant TTC restant dû.

3.5. Exigibilité des créances. Le non-respect des conditions de paiement par suite de circonstances ayant pour effet de réduire la solvabilité du Client et dont MILHE&AVONS n'aura eu connaissance qu'après la conclusion du Contrat entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les créances, même dans le cas de surdis de paiement. Si dans ce cas des traites n'étaient pas encore venues à échéance, MILHE&AVONS pourra en exiger le règlement comptant.

Article 4 : Livraison

4.1. Livraison et stockage. Sauf accord exprès entre les Parties prévoyant une livraison échelonnée, la livraison des Produits de SP commandés s'effectue en une seule expédition et à une seule adresse de livraison désignée par le Client.

Si le Client demande que la livraison des Produits de SP commandés soit échelonnée sur plusieurs dates de livraison distinctes, une facturation de frais de stockage sera appliquée sur base de 13€/ casier / mois. Les frais de port appliqués seront identiques à ceux indiqués dans le 4.3.

4.2. Bon de livraison. Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison. En l'absence de bon de livraison ou de transport, le Client est invité à refuser les Produits. Le bon de livraison doit être signé par le Client en l'absence de défaut apparent.

4.3 Conditions de « frais de port ». Sauf accord contraire de MILHE&AVONS, toute livraison implique le paiement de frais de port tel que décrit ci-après :

Seuls spécifiques selon zones – Base 2025 :

➤ Pour les régions SUD, OCCITANIE, CORSE :

- Seuil de valeur d'expédition : 300 € HT

- Port sous le seuil 36 € HT

- Port au-dessus du seuil : 0,18 €/kg

➤ Autres Régions en France Métropolitaine :

- Seuil de valeur d'expédition : 1000 € HT

- Port sous le seuil : 72 € HT

- Port au-dessus du seuil : 0,28 €/kg

➤ Autre destination : sur devis

➤ Commandes passées via le Site Web : franco de port tel qu'indiqué sur le Site Web

Dans certains cas, certaines taxes liées au transport des Produits Imprimés commandés pourront être refacturées selon leur valeur réelle.

4.4. Refus de relivraison. En cas d'échec de livraison imputable au Client (ex : absence injustifiée, erreur d'adresse, refus de réception...), et si une relivraison est nécessaire, celle-ci fera l'objet d'une facturation supplémentaire incluant les frais de retour des Produits concernés à MILHE&AVONS et les frais de relivraison au Client. Ces frais seront calculés selon les tarifs en vigueur du transporteur. MILHE&AVONS se réserve le droit de stocker les Produits jusqu'au règlement intégral des frais occasionnés par la relivraison et par le stockage et la logistique.

4.5. Délais de livraison. Les délais de livraison sont donnés au Client par MILHE&AVONS à titre indicatif, le retard de MILHE&AVONS n'ouvrant pas droit à indemnisation du Client, ni réduction du prix, ni résiliation de commande. Les délais sont calculés en jours ouvrés, à l'exception des jours fériés et chômés. Le délai de livraison convenu entre les Parties commence à courir une fois que la commande est validée conformément aux stipulations de l'article 2 des CGV. En cas de modification de la commande postérieure à la conclusion du Contrat, les délais de livraison seront modifiés. Le nouveau délai de livraison commencera à courir le premier jour ouvré suivant la réception par MILHE&AVONS de l'acceptation par le Client du devis relatif aux modifications. Le Client accepte que tout retard de son fait (retard dans la remise définitive des Éléments d'impression, correction, retour du BAT signé etc.) puisse porter atteinte à la qualité de travaux et proroger les délais de livraison.

4.6. Transfert des risques. Le Client supporte l'ensemble des risques relatifs au transport des Produits commandés dès leur remise au transporteur par MILHE&AVONS. La livraison s'effectue aux risques et périls du Client, même lorsque MILHE&AVONS prend à sa charge tout ou partie des frais de transport. En cas de stockage des Produits SP par MILHE&AVONS, le transfert des risques intervient dès leur mise à disposition au Client. Le Client supporte l'ensemble des risques liés au stockage des Produits SP par MILHE&AVONS. MILHE&AVONS décline toute responsabilité en cas de dommage sur les Produits SP qui devront être assurés par le Client.

4.7. Abandon de recours. Le Client reconnaît et accepte que les Produits SP facturés et payés sont sa propriété, même lorsqu'ils restent physiquement entreposés dans les locaux de MILHE&AVONS. Par conséquent, il est de la responsabilité exclusive du Client d'assurer lesdits Produits SP contre tout risque pouvant les affecter pendant leur présence dans les locaux de MILHE&AVONS (y compris mais sans s'y limiter : incendie, dégâts des eaux, vol, etc.). Le Client et ses assureurs s'engagent expressément à renoncer à tout recours contre MILHE&AVONS en cas de dommage subi par les Produits SP physiquement entreposés dans les locaux de MILHE&AVONS, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de MILHE&AVONS.

4.8. Force majeure. La responsabilité de MILHE&AVONS ne pourra pas être engagée si le retard de livraison est dû à un cas de force majeure tel qu'il est défini à l'article 1218 du Code civil et notamment une catastrophe naturelle, des mesures prises par les autorités, une pénurie de matières premières, des perturbations d'exploitation, des difficultés de transport, des grèves ou autres interruptions d'exploitation, etc. Les obligations de MILHE&AVONS seront interrompues à compter de la notification du cas de force majeure au Client. Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de soixante (60) jours à compter de la notification, les Parties pourront choisir de prolonger le délai fixé pour la livraison ou de résilier le contrat dans les conditions énoncées à l'article 9 des présentes CGV.

Article 5 : Réserves et réclamations

5.1. Contrôle des Produits. Le Client est tenu de vérifier la conformité des Produits livrés au moment de la réception (quantité, qualité, conformité). Tout défaut visible sur le BAT ne peut être invoqué à l'encontre de MILHE&AVONS par le Client si ce dernier l'a accepté. Les défauts apparents sur le conditionnement des Produits (ex : conditionnement endommagé, déformé, tâché) doivent faire l'objet de réserves précises et écrites sur le bon de livraison (ou de transport) et en lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les 48 heures suivant la date de livraison. A défaut, aucune réclamation ne pourra être faite auprès de MILHE&AVONS.

5.2. Conformité des Produits. Tout défaut affectant les Produits doit être notifié à MILHE&AVONS par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la date de livraison. Aucune réclamation ne sera prise en compte par MILHE&AVONS au-delà de ce délai. Le Client devra permettre à MILHE&AVONS de constater sur place les défauts faisant l'objet des réclamations. Les réclamations concernant un défaut affectant moins de 2% des Produits Imprimés commandés ne seront pas pris en compte, que les défauts proviennent du façonnage ou de l'impression.

MILHE&AVONS ne tiendra compte d'aucune réclamation du Client si ce dernier utilise, ou exploite de quelque manière que ce soit tout ou partie des Produits livrés ou les remet à tiers un jour à présent Contrat. Dans ce cas, le Client est réputé accepter définitivement et sans réserve l'ensemble des Produits commandés. Le fait de soumettre à MILHE&AVONS une ou plusieurs réclamation ne décharge en aucun cas le Client de son obligation de paiement complet du prix. Aucun défaut ne pourra être reproché à MILHE&AVONS par le Client si ces derniers sont le résultat de l'absence de conformité des Éléments d'impression aux spécifications écrites de MILHE&AVONS ou à un mauvais stockage par le Client. Il est expressément convenu qu'une différence de couleurs minimale entre le BAT et le Produit ne constitue pas un défaut. De même, le Client ne pourra invoquer une non-conformité si elle résulte d'une ou plusieurs différences entre la commande du Client et le Produit livré par MILHE&AVONS dans le cadre d'une Commande antérieure. En outre, ne constitue pas un défaut, les différences entre le BAT et le Produit si ces défauts n'influencent que de manière insignifiante la valeur ou la possibilité d'utilisation dudit Produit par le Client ou si elles respectent les tolérances prévues à l'article 6 ci-dessous.

5.3. Remplacement/ réparation ou remboursement. En cas de non-conformité avérée et acceptée par MILHE&AVONS des Produits livrés, MILHE&AVONS pourra choisir de les remplacer ou de les réparer dans un délai supplémentaire fixé avec le Client, qui ne saurait être inférieur à quinze (15)